

■ **Michèle Léchenne**, à Allè, CH-677.1.001.688-1, Exploitation du restaurant de l'Ange, Raison individuelle (FOSC no 80 du 27. 04. 1999, p. 2733). Par jugement du 12.08.2005, le Juge civil du Tribunal de Première Instance à Porrentruy a prononcé la faillite de la titulaire. L'exploitation ayant cessé, la raison est radiée d'office.

Journal no 780 du 18.08.2005
(02985358 / CH-677.1.001.688-1)